Niveau(x) d'enseignement : 7 Numéro EDUQ : 9270412
Centre d'intérêt : 320

Performa, Faculté d'éducation, Université de Sherbrooke. -- [Sherbrooke : Université de Sherbrooke, 1991?].
58 p. en pag. multiple ; 28 cm.

Titre de la couv. "Extrait de : Dix ans d'éducation des adultes à l'Université de Sherbrooke. Etude réalisée à la demande de la Commission de l'éducation des adultes du Conseil supérieur de l'éducation. Bureau de l'éducation des adultes, Université de Sherbrooke, 21 février 1991, p. 12 à 19, 52 à 54". Comprend une bibliogr.

Vedette(s)-secondaire(s) : Université de Sherbrooke. Bureau de l'éducation des adultes • Québec (Province). Conseil supérieur de l'éducation. Commission de l'éducation des adultes

Descripteur(s) : Perfectionnement des enseignants • Programme de perfectionnement • Besoins de formation • Questionnaire • Collégial (Ordre d'enseignement)

Identificateur(s) de nom : Performa (Projet)

Ce document traite du fonctionnement du réseau Performa de l'Université de Sherbrooke. Ce programme concerne le perfectionnement des enseignants du collégial. Le document expose la nature de Performa (origine, statistiques, caractéristiques fondamentales, devenir), son fonctionnement (instances, contrôle de la qualité), son modèle pédagogique (caractéristiques fondamentales, validité). En annexe, on trouve le texte d'un protocole d'entente entre un collège et Performa avec les tâches et profil de compétence du répondant local et des coordonnateurs, les projets d'activités du certificat de perfectionnement en enseignement 1991-1992, un questionnaire d'identification des besoins individuels de perfectionnement.

Type de document :

ANNEXE 1

9270412

CADRE
CENTRE DE DOCUMENTATION
1940, BOUL. HENRI-BOURASSA EST
MONTRÉAL H2B 1S2

PERFORMA
FACULTÉ D'ÉDUCATION
UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE

Extrait de: Dix ans d'éducation des adultes à l'Université de Sherbrooke. Etude réalisée à la demande de la Commission de l'éducation des adultes du Conseil supérieur de l'éducation. Bureau de l'éducation des adultes, Université de Sherbrooke, 21 février 1991, pp. 12 à 19, 52 à 54.

Chapitre 3
Nature et évolution du réseau PERFORMA

Le réseau PERFORMA est une organisation assez particulière. Il a semblé bon d'ajouter un chapitre traitant de son fonctionnement à la demande des membres de la Commission. On trouvera dans ce chapitre trois parties traitant successivement de la nature, du fonctionnement et du modèle pédagogique de PERFORMA. Ces points ont fait l'objet de présentations plus détaillées auxquelles il sera fait référence dans ce court chapitre (Delisle, Laliberté, Matteau : 1990).

3.1 PERFORMA : La nature

3.1.1 L'origine de PERFORMA

Le règlement No 4 du Ministère de l'éducation du Québec impose l'obtention d'un permis d'enseignement pour tous les ordres d'enseignement, sauf pour l'ordre universitaire. L'obtention du permis exige, pour l'ordre collégial, un minimum de deux années de discipline et d'une année de formation psychopédagogique.

Le Collège de Sherbrooke, de concert avec trois autres collèges, obtient une dispense du Ministère dans la mesure où ces derniers s'engagent, sur une base volontaire, à favoriser le perfectionnement de leurs enseignants en psychopédagogie et en didactique.

À la suite d'une entente avec l'Université de Sherbrooke, PERFORMA (perfectionnement et formation des maîtres) est créé et dispensait, dès 1973, le C.P.E.C. (certificat de perfectionnement en enseignement collégial) sur la base d'un modèle pédagogique et organisationnel jusque là inédit.

Très rapidement, le réseau des collèges participants se développe et l'on compte aujourd'hui quarante-trois collèges et instituts privés et publics participants.

En 1984 et 1985, le réseau PERFORMA dispense un diplôme et une maîtrise en enseignement (module psychopédagogique, module didactique, module disciplinaire et module de l'essai). Les changements technologiques, les modifications de programme et le clivage des contenus entre l'ordre secondaire et collégial ont provoqué la création de ce nouveau programme. Dans la même coulée apparaissait la maîtrise ès arts en éducation afin de favoriser la formation de chercheurs au niveau collégial.

En 1987-1988, à la suite de la parution du Rapport Larue-White, sur l'enseignement professionnel au collégial, le réseau met sur pied un programme de baccalauréat en enseignement professionnel. PERFORMA compte alors cinq programmes de perfectionnement.

3.1.2 Quelques statistiques

Au Certificat de perfectionnement en enseignement collégial, 6 000 professeurs sur les 12 000 du collégial sont admis et, sur une base annuelle, 2 000 sont actifs. À ce jour, 635 parmi ceux qui sont diplômés poursuivent toujours leur perfectionnement.

Au diplôme et à la maîtrise en enseignement, 2 000 professeurs sont admis et poursuivent un programme général en enseignement ou un programme spécialisé (électrotechnique, soins infirmiers ou techniques de bureau).

À la Maîtrise ès arts (enseignement), une soixante de professeurs sont en scolarité ou en rédaction.

Au Baccalauréat en enseignement professionnel, 60 professeurs poursuivent leurs études dans le domaine du meuble et du bois ouvré ou en communications et graphisme.

3.1.3 Les caractéristiques fondamentales du modèle organisationnel

Le bipartisme institutionnel : PERFORMA est régi par un comité mixte de représentants de l'Université de Sherbrooke et des collèges participants.

Le partenariat paritaire : toutes les instances de PERFORMA sont constituées de ressources en provenance de l'Université et des collèges sur une base généralement paritaire.

Le caractère ad hoc, consensuel et d'ajustement mutuel : PERFORMA est constitué de deux partenaires souverains qui concilient leurs besoins et leurs intérêts.

La reconnaissance des partenaires : PERFORMA estime que les partenaires sont capables de définir leurs besoins, qu'ils ont une expertise complémentaire et qu'ils sont capables de prendre en main leur propre fonctionnement.

L'enracinement local : PERFORMA s'adjoint dans tous les collèges des conseillers pédagogiques qui font office de répondants locaux (identification de besoins, conception d'activités, animation et organisation du perfectionnement, encadrement des personnes-ressources).

L'équité collégiale : l'organisation est conçue de telle façon que tous les collèges, grands ou petits, en région métropolitaine ou éloignée, de type général ou professionnel reçoivent les mêmes services de qualité.

3.1.4 Le devenir

PERFORMA s'implante maintenant aux ordres préscolaire, primaire et secondaire. Un projet expérimental est en cours en Montérégie. Dans le cadre de la coopération internationale, un projet expérimental est aussi en cours en Colombie avec l'Association des collèges colombiens d'enseignement technique.

PERFORMA sera appelé à jouer un rôle capital en matière de perfectionnement des enseignants des secteurs professionnels du secondaire et du collégial. Il est aussi sollicité pour le perfectionnement des intervenants en santé et services sociaux.

3.2 PERFORMA : Le fonctionnement

3.2.1 Les instances

La partie collégiale via l'assemblée des directeurs généraux et des directeurs pédagogiques des collèges participants nomme les représentants des collèges, définit les priorités et les paramètres du protocole d'entente à intervenir. Les représentants constituent la délégation collégiale au comité mixte.

La partie universitaire est statutaire et constitue la délégation universitaire.

Le comité mixte est donc constitué de trois représentants des collèges, de trois représentants de l'Université de Sherbrooke, chaque représentant étant assisté d'un conseiller et, d'office, de la direction de PERFORMA. Le Comité mixte, par concertation et consensus, gère le réseau PERFORMA.

La direction de PERFORMA comprend un directeur, des responsables de programmes et des coordonnateurs. La gestion du réseau, la coordination, la planification, l'organisation et l'évaluation relèvent de cette direction.

L'assemblée générale est constituée des répondants locaux (conseillers pédagogiques), des membres du Groupe de recherche-action et de la direction de PERFORMA. L'assemblée générale tient lieu de comité du programme sur une base consultative. Chacun des programmes a une assemblée générale.

Le Groupe de recherche-action (G.R.A.) est centré sur la conception d'activités de perfectionnement, sur l'évaluation de celles-ci et sur l'encadrement des répondants locaux.

Les répondants locaux sont des conseilleurs pédagogiques chargés de l'identification des besoins, de l'élaboration d'activités de perfectionnement, de l'animation et de l'organisation dans chacun des collèges et de l'encadrement des personnes-ressources.

Les groupes de travail sont constitués de répondants locaux et de membres du G.R.A. en vue de concevoir et de développer des outils pédagogiques et didactiques pour le réseau.

L'association des répondants locaux fait des représentations à la délégation collégiale.

Les facultés et les départements de l'Université contribuent à PERFORMA par le prêt de ressources professorales et par l'ouverture de leurs programmes aux étudiants de PERFORMA.

3.2.2 Le contrôle de la qualité

Le contrôle de la qualité se réalise de la façon suivante :

Les critères du «performable» définissent le champ couvert en pédagogie et en didactique par une typologie; ils précisent aussi les paramètres du modèle pédagogique à respecter et les exigences universitaires à satisfaire.

L'autorégulation est un mécanisme important puisque que toutes les nouvelles activités sont soumises à la critique du réseau.

L'expertise du G.R.A. est mise à contribution. Les nouvelles activités sont soumises pour avis aux membres du G.R.A. et à des conseillers disciplinaires.

La conception des activités est faite par les membres du G.R.A. en collaboration avec les répondants locaux et les groupes de travail.

L'approbation finale s'exprime par une sanction formelle émise par la direction de PERFORMA. Toutes les activités sont soumises à une évaluation.

3.3. PERFORMA : le modèle pédagogique

3.3.1 Les caractéristiques fondamentales du modèle pédagogique

Un programme de perfectionnement en pédagogie et en didactique qui tient compte du fait que les enseignants ont déjà une formation préalable et une expérience acquise et veulent approfondir, élargir ou consolider leurs acquis.

Un perfectionnement sur mesure élaboré à la suite d'une identification de besoins auprès de la clientèle visée.

Un programme ouvert sauf pour son objet. Il n'y a pas de programme prédéterminé, de cours obligatoires, de profil pré-établi, ni de cohortes fixes. La cohérence du programme tient aux objectifs de perfectionnement de chacun des enseignants.

Un programme offert en cours d'emploi, centré sur la pratique professionnelle et dispensé sur les lieux mêmes du travail.

Un programme qui vise à provoquer des retombées concrètes dans la classe et l'institution.

Des activités conçues selon un processus-type. Chaque activité fait l'objet d'une identification de besoins préalables avec les participants. Ils doivent participer à la détermination des objectifs, des contenus, de la méthodologie et de l'évaluation. Chacun des participants doit apporter son expertise (appropriation), la confronter aux théories, aux recherches et aux autres pratiques éducatives (approfondissement), développer une nouvelle approche, une nouvelle méthodologie ou de nouveaux instruments (application), l'expérimenter en classe (expérimentation) et l'évaluer (intégration).

Un programme qui implique une prise en charge locale dans toutes ses phases et dans toutes ses dimensions.

3.3.2 La validité du modèle

Plusieurs études et recherches accréditent le modèle pédagogique de PERFORMA. Soulignons ici les principaux fondements.

Une conception organique de l'éducation selon laquelle «l'étudiant n'a pas à participer à son éducation : il en est l'agent principal, il en est l'expert» (Conseil supérieur de l'éducation, Rapport annuel 1969-1970). Le maître est un accompagnateur, un support, un guide.

Un modèle d'inspiration andragogique selon lequel «1. L'apprenant adulte est capable d'initiative, d'autonomie... 2. L'apprenant adulte tient à développer des connaissances, des habiletés et des attitudes... 3. L'apprenant adulte veut répondre à un besoin fonctionnel...» (Jean-Louis Bernard, 1978)

Une prédominance des paradigmes de croissance et de résolution de problèmes (Eraut, 1987).

Un modèle apparenté aux Teacher's Centres qui favorisent le perfectionnement de professionnels enseignants en cours d'emploi, suscitent une réponse rapide aux besoins de perfectionnement, mettent l'accent sur une amélioration de la pratique en classe, etc. (Shostak, 1987).

En guise de conclusion :

PERFORMA a réussi là où plusieurs ont échoué. Cette expérience devrait être considérée comme l'une des retombées positives des recommandations du Rapport de la Commission Jean sur l'éducation des adultes. On trouvera, à l'Annexe 6, p. 52, quelques éléments de bibliographie et de références.

Annexe 6
Éléments de bibliographie et de références à PERFORMA

ADAMS, Elizabeth (Ed.), In-service Education and Teacher's Centres. Oxford [...] et Toronto : Pergamon Press, 1975, VII et 248 p.

BERNARD, Jean-Louis, In CANTIN, Gabrielle : Identification d'un projet individuel de perfectionnement (cahier méthodologique). Montréal, Université de Montréal, Faculté des Sciences de l'éducation, 1978, p. 6

CROTEAU, Marcellin, «La pointe de l'iceberg ou la bosse de la pédagogie?» Prospectives, avril 1988, p. 56-58.

DELISLE, Marcel et FERNANDEZ, Julio, «Performa : un modèle de perfectionnement d'enseignants interinstitutionnel et individualisé». Éducation permanente, n° 96, décembre 1988, p. 161-168.

DELISLE, Marcel, LALIBERTÉ, Jacques et MATTEAU, Pierre, Actes du Colloque de PERFORMA. Sherbrooke, Faculté d'éducation, Université de Sherbrooke, PERFORMA, 1990.

DEMERS, Micheline, Cahier d'information générale à l'usage des personnes-ressources, des répondantes locales et des porte-parole des départements de soins infirmiers. (Pour les programmes de maîtrise en enseignement et diplôme en enseignement, module soins infirmiers), Université de Sherbrooke, PERFORMA, novembre 1989, 83 p.

DENIS, Guy et DUCHARME, Solange, «PERFORMA : une réalité à la mesure de l'utopie?» Pédagogie collégiale, vol. 1, n° 4, mai 1988, p. 24-27.

ERAUT, M., «Inservice Teacher Education», dans : DUNKIN, Michaël J. (Ed.). The International Encyclopedia of Teaching and Teacher Education. Oxford [...] et Toronto : Pergamon Press, 1987, p. 730-743.

GILBERT, Jacques, «Information générale sur PERFORMA et le C.P.E.C.» PERFORMAG, Université de Sherbrooke et Cégep de Shawinigan, vol. 6 n° 1, 1988, p. 2-5.

HUNT, David (Ed.), «Teacher Centres : Professional Revewal for the Nineties». Orbit, vol. 20, n° 4, décembre 1989, 17 p.

LALIBERTÉ, Jacques, Un outil de perfectionnement : le C.P.E.C. de PERFORMA. Un extrait d'une conférence prononcée au colloque de l'Association des professeurs de sciences du Québec à Ottawa le 21 mai 1987. Université de Sherbrooke. PERFORMA, 1988, 17 p.

LEGENDRE, Renald, Dictionnaire actuel de l'éducation. Paris et Montréal : Larousse, 1988, XIV et 680 p.

PARÉ, André, «L'acte d'enseigner : geste d'art, source de perfectionnement». Prospectives, décembre 1983, p. 175-191.

PERFORMA aujourd'hui. Rapport du comité d'évaluation du programme CPEC - PERFORMA. Université de Sherbrooke, 1984, 114 p.

PETRACEK, Svatopluk, «La formation des maîtres en exercice. Introduction. Vue d'ensemble». Bulletin du Bureau international d'éducation, 62e année, n° 249, 1988, p. 25-35.

RIENDEAU, Marcel, «PERFORMA : Helping the Teachers in Francophone Quebec» Journal de l'Association des collèges communautaires du Canada, vol. 2, n° 1, printemps 1978, p. 3-17.

RHÉAUME, Jacques, «Le perfectionnement des enseignants : réalité et utopie». Journal de l'Association des collèges communautaires du Canada, vol. 2, n° 1, printemps 1978, p. 64-93.

ROBIDAS, Guy, Réouverture du programme de baccalauréat en enseignement professionnel B.E.P. - PERFORMA. Dossier d'opportunité et pédagogique, Université de Sherbrooke, 1988, 40 p. et cinq (5) Annexes.

SERRE, Fernand, PERFORMA : un modèle de perfectionnement personnalisé. Texte préparé pour être présenté dans un des ateliers du colloque de l'ACDEAULF tenu à l'Université Laval (Québec), les 19, 20 et 21 mai 1982. Université de Sherbrooke, PERFORMA, septembre 1982, 9 p.

SHOSTAK, R. J., « Teacher's Centres» dans : DUNKIN, Michaël J. (Ed.). The International Encyclopedia of Teaching and Teacher Education. Oxford '...] et Toronto : Pergamon Press, 1987, p. 761-764.

THOMPSON, Gordon, «The Complete Adult Educator : A Reconceptualization of Andragogy and Pedagogy». Revue canadienne d l'éducation permanente universitaire, vol. XV, n° 1, printemps 1989, p. 1-13.

TREMBLAY, Nicole, «Du perfectionnement au développement organisationnel». Pédagogie collégiale, vol. 2, n° 3, mars 1989, p. 19-21

ANNEXE 2

PROTOCOLE D'ENTENTE

entre

Le Collège d'enseignement général et professionnel de

et

L'Université de Sherbrooke

relativement aux programmes de PERFORMA

ENTENTE INTERVENUE

entre

[redacted]

et

L'UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE

Par la présente, les parties s'engagent à respecter les dispositions du protocole d'entente PERFORMA ci-joint. (ANNEXE I)

Les parties s'engagent également à offrir au personnel du Collège, le ou les programmes suivants: (Le directeur du Collège paraphe les programmes qui font l'objet du contrat)

1. Certificat de perfectionnement en enseignement collégial (CPEC) _____

2. Baccalauréat en enseignement professionnel (B.E.P.) _____

3. Maîtrise en enseignement et Diplôme en enseignement (M.E. et D.E.) _____

   Module Techniques de bureau _____

   Module Électrotechnique _____

   Module Soins infirmiers _____

   Sans module disciplinaire _____

4. Maîtrise en sciences de l'éducation (M.A.) _____

Cette entente vaut pour une période d'une année à compter du 1er juillet 1989. Elle est automatiquement reconduite pour une période d'une année à moins d'avis contraire du Collège ou de l'Université avant le 15 mars de chaque année.

EN FOI DE QUOI, les parties ont signé,

L'UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE

Aldée Cabana
Recteur

Témoin

à Sherbrooke

le

Témoin

à

le

TABLE DES MATIÈRES

ANNEXE 1

A) DISPOSITIONS GÉNÉRALES

1. Définition des termes.....1

2. Programmes du secteur Performa

2.1 Historique.....1
2.2 Objectifs généraux.....2
2.3 Objectifs spécifiques.....2
2.4 Les programmes du secteur Performa.....2
2.5 Particularités du secteur Performa.....3

3. Comité mixte

3.1 Définition.....4
3.2 Composition.....4
3.3 Mandat.....5
3.4 Fréquence des réunions.....5

B) RESPONSABILITÉS DES PARTIES

4.1 Responsabilités de l'Université.....6
4.2 Responsabilités des collèges.....7

C) RÈGLES DE FINANCEMENT DES PROGRAMMES

5.1 Règles s'appliquant à l'ensemble des programmes.....8
5.2 Règles s'appliquant au certificat de perfectionnement en enseignement collégial (CPEC).....9
5.3 Règles s'appliquant au baccalauréat en enseignement professionnel (B.E.P.).....9
5.4 Règles s'appliquant à la maîtrise en enseignement (M.E.).....10
5.5 Règles s'appliquant au diplôme en enseignement (D.E.).....10
5.6 Règles s'appliquant à la maîtrise en Sciences de l'éducation (M.A.).....10

D) APPLICATION ET RENOUVELLEMENT DU PROTOCOLE

6.1 Application.....11
6.2 Durée.....11
6.3 Modifications.....11
6.4 Exclusivité.....11

ANNEXE 2 TÂCHES ET PROFIL DE COMPÉTENCE DU RÉPONDANT LOCAL PERFORMA

ANNEXE 3 TÂCHES DES COORDONNATEURS PERFORMA

Dans le présent document, le générique masculin est utilisé sans aucune discrimination et uniquement pour alléger le texte.

ANNEXE 1
AU PROTOCOLE PERFORMA

PROTOCOLE CADRE

A) DISPOSITIONS GÉNÉRALES

1. Définition des termes

Les collèges:	Les cégeps, les collèges privés et les instituts d'enseignement de l'ordre collégial qui participent aux programmes Performa.
L'Université:	L'Université de Sherbrooke.
Les parties:	L'Université de Sherbrooke représentée par la Délégation universitaire, Les collèges et les instituts représentés par la Délégation collégiale.
Le secteur Performa:	Structure administrative qui régit les programmes.

2. Programmes du secteur Performa

2.1 Historique

En 1972-73, le Cégep de Sherbrooke s'entend avec l'Université pour offrir du perfectionnement pédagogique à ses enseignants. L'année suivante, trois collèges de la région de Montréal se joignent au Cégep de Sherbrooke et offrent du perfectionnement pédagogique à leurs enseignants: Performa était né.

Devant le nombre croissant d'établissements qui joignent ce réseau chaque année, les collèges et l'Université mettent sur pied en 1979-80, un comité mixte ayant pour objectifs d'élaborer et de gérer un protocole d'entente à propos du Certificat de perfectionnement en enseignement collégial (CPEC).

Au milieu des années 1980 les collèges développent avec l'Université des programmes en soins infirmiers, électrotechnique et bureautique. Ces programmes ont été intégrés à la Maîtrise en enseignement.

En 1989, le certificat de perfectionnement en enseignement collégial est offert dans 39 établissements, dont 35 collèges publics, 2 collèges privés et 2 instituts de technologie agricole. En outre, plusieurs collèges dont certains n'utilisent pas le certificat de perfectionnement en enseignement collégial ont recours à la maîtrise ou au diplôme en enseignement.

2.2 Objectifs généraux

Les programmes du secteur Performa visent:

- à offrir du perfectionnement de niveau universitaire à du personnel en exercice;

- à permettre au personnel de s'adapter aux nouvelles exigences de travail qui sont imposées par l'évolution des clientèles étudiantes, par les changements de programmes ou par les changements technologiques;

- à dispenser des activités d'enseignement conçues et réalisées en collaboration avec les collèges, dans une perspective d'éducation permanente.

2.3 Objectifs spécifiques

Les programmes du secteur Performa visent à répondre à des besoins de perfectionnement à caractère psychopédagogique, didactique ou disciplinaire et à des besoins de formation de chercheurs en éducation.

2.4 Les programmes du secteur Performa

Performa est actuellement composé de cinq programmes de perfectionnement:

2.4.1 Au 1er cycle

A) Le certificat de perfectionnement en enseignement collégial (CPEC), qui vise des objectifs de perfectionnement psychopédagogique et didactique.

B) Le baccalauréat en enseignement professionnel (B.E.P.), qui vise des objectifs de perfectionnement en enseignement professionnel.

2.4.2 Au 2e cycle

A) Le diplôme en enseignement (D.E.), qui vise des objectifs de perfectionnement notamment en enseignement de la bureautique, de l'électrotechnique et de soins infirmiers.

B) La maîtrise en enseignement (M.E.), qui vise des objectifs de perfectionnement psychopédagogique, didactique et disciplinaire notamment en enseignement de la bureautique, de l'électrotechnique et de soins infirmiers.

C) La maîtrise en sciences de l'éducation (M.A.), qui vise à former des chercheurs spécialisés dans le domaine de l'éducation.

2.5 Particularités du secteur Performa

2.5.1 Des programmes sur mesure

Dans ces programmes, on retrouve généralement des contenus et des formats qui varient en fonction des besoins des participants et de la nature des programmes.

2.5.2 Un profil local

Chaque collège a la responsabilité d'élaborer une planification annuelle d'activités qui répondent aux besoins spécifiques de son personnel et d'en assurer le suivi. Dans certains cas, les collèges se regroupent pour offrir des activités répondant à des besoins communs.

2.5.3 Une gestion concertée

Les activités du secteur Performa sont gérées en concertation par l'Université et les collèges. Les responsabilités des parties sont déterminées par le présent protocole.

La Faculté d'éducation constitue l'unique unité d'enseignement qui assure le lien entre les collèges et l'Université en ce qui a trait aux cinq programmes identifiés en 2.4; elle établit avec les autres facultés les ententes nécessaires au développement des volets disciplinaires des programmes.

2.5.4 Une formule de financement réseau

Le financement des activités d'enseignement dispensées à l'intérieur des programmes Performa est généralement établi sur une base réseau. À l'intérieur de chaque programme, les cours dispensés à des grands groupes compensent pour des cours offerts à des groupes réduits. Cette formule permet ainsi la prestation de cours pour chacun des collèges, quelles que soient sa grosseur et sa situation géographique.

3. Comité mixte

3.1 Définition

Le Comité mixte est un organisme qui a la responsabilité de voir au développement et à la mise en place de programmes de perfectionnement à l'intention du réseau collégial.

C'est un lieu d'échange et de concertation où chaque partie joue un rôle consultatif envers l'autre. Les décisions prises par ce Comité nécessitent un consensus.

3.2 Composition

Le Comité mixte est un organisme formé de deux parties souveraines: l'Université et les collèges. Sa composition est la suivante:

- une Délégation collégiale formée de trois directeurs des collèges, dont au moins un directeur général et un directeur des services pédagogiques, ainsi que de trois conseillers, tous désignés par les collèges participants;

- une Délégation universitaire formée du vice-recteur à l'enseignement, du doyen de la Faculté d'éducation, d'un autre membre ainsi que de trois conseillers, tous désignés par l'Université;

Le directeur du secteur Performa siège d'office au Comité comme personne-ressource.

3.3 Mandat

Le Comité mixte assume les responsabilités suivantes:

3.3.1 élaborer le protocole Performa et en assurer l'application;

3.3.2 solutionner toute mésentente reliée à l'application du présent protocole;

3.3.3 convenir de toute modification au présent protocole;

3.3.4 établir, advenant le non-renouvellement du présent protocole, les modalités qui permettront au personnel de poursuivre leurs études à l'intérieur des programmes dans lesquels ils ont été admis ou tout au moins si ce n'est pas possible, dans des programmes connexes;

3.3.5 définir les critères d'admissibilité des collèges;

3.3.6 décider de l'acceptation de nouveaux collèges et convenir des modalités de leur retrait, le cas échéant;

3.3.7 prévoir les conditions particulières à la gestion des dossiers des étudiants inscrits aux programmes, en ce qui a trait aux modalités d'admission, d'inscription, de participation aux activités et de financement;

3.3.8 recommander à l'Université la nomination du directeur du secteur Performa;

3.3.9 définir les critères d'admissibilité, les mandats et les rôles des candidats aux fonctions de répondant local et de coordonnateur;

3.3.10 approuver le plan de travail de l'année à venir, recevoir un rapport annuel, et évaluer le fonctionnement des programmes;

3.3.11 émettre des avis à l'Université et aux collèges relativement au développement des programmes.

3.4 Fréquence des réunions

Le Comité se réunit en septembre pour approuver le rapport annuel, le plan de travail de l'année en cours et pour évaluer le fonctionnement des programmes et en mars, pour reconduire ou modifier le présent protocole ou signifier son non-renouvellement.

De plus, il se réunit au besoin à la demande de la partie universitaire ou de la partie collégiale.

B) RESPONSABILITÉS DES PARTIES

4.1 Responsabilités de l'Université

L'UNIVERSITÉ S'ENGAGE à:

4.1.1 maintenir, sans préjudice des améliorations éventuelles, les particularités des programmes sur les plans pédagogique et administratif, conformément aux dispositions générales du présent protocole;

4.1.2 permettre au personnel des collèges, advenant le non-renouvellement du protocole de poursuivre les programmes auxquels ils sont inscrits et ce, selon les dispositions prévues dans le Règlement des études de l'Université;

4.1.3 affecter les ressources nécessaires au fonctionnement et au développement des programmes, conformément aux dispositions du présent protocole, notamment:

- un directeur du secteur;
- un groupe de recherche-action (GRA) pour le CPEC; ce groupe est formé de trois personnes (E.T.C.) dont deux proviennent des collèges et une de l'Université. L'Université rembourse aux collèges concernés le coût de remplacement des personnes issues des collèges;
- un groupe de recherche-action (GRA), au besoin, pour la M.E.-D.E., et de préférence paritaire;
- un responsable pour chaque programme dont un équivalent temps plein pour le CPEC;
- le personnel de soutien requis.

4.1.4 assumer les frais de séjour occasionnés par la participation du répondant du Collège ou de son représentant aux rencontres convoquées par le directeur du secteur;

4.1.5 agréer, à titre de répondant local, la personne proposée par le Collège et à lui déléguer la responsabilité de la gestion des programmes dans ce collège. Cette personne doit satisfaire au jugement du sous-comité d'agrément du Comité mixte, conformément au profil de compétence défini au document intitulé: "Tâches et profil de compétence du répondant local" (Annexe 1). Toute personne devant remplacer le répondant local pour une période dépassant une session devra satisfaire aux mêmes exigences;

4.1.6 accepter que les coordonnateurs, le répondant local ou les personnes qui partagent sa tâche puissent agir comme chargés de cours, s'ils satisfont aux exigences de l'Université et des conventions collectives en vigueur;

4.1.7 considérer le coordonnateur, le répondant local ou les personnes qui partagent sa tâche lorsqu'ils agissent à titre de chargés de cours à l'intérieur de leur tâche, comme prêt de service par le Collège à l'Université. Lorsqu'ils agissent à l'extérieur de leur tâche, ils sont considérés comme chargés de cours;

4.1.8 inviter la partie collégiale à désigner un représentant aux comités de sélection du directeur du secteur et membres des groupes de recherche-action;

4.1.9 accorder, en conformité avec le Règlement des études de l'Université, le statut d'étudiant régulier ou d'étudiant libre aux personnels des collèges qui satisfont aux critères d'admissibilité et d'inscription.

4.2 Responsabilités des collèges

CHAQUE COLLÈGE S'ENGAGE À:

4.2.1 désigner un représentant du Collège à titre de répondant local. Ce dernier doit répondre aux normes d'agrément déterminées par le comité mixte. Le Collège s'engage à accepter que le répondant local puisse assumer certaines responsabilités administratives qui pourraient lui être déléguées par l'Université, notamment la gestion des dossiers pédagogiques des étudiants. À l'exception des fonctions d'interlocuteur officiel du Collège et de responsable administratif des programmes auprès de l'Université les autres tâches du répondant peuvent être réparties entre plusieurs employés;

4.2.2 fournir au directeur du secteur les informations requises sur les candidats à la fonction de répondant aux fins de l'évaluation par le sous-comité d'agrément du Comité mixte;

4.2.3 affecter au fonctionnement et au développement des programmes de Performa les sommes versées par l'Université au Collège;

4.2.4 respecter l'engagement volontaire de son personnel dans les activités des programmes;

4.2.5 assurer un caractère de stricte confidentialité face aux dossiers des étudiants;

4.2.6 garantir que la participation du personnel aux programmes de Performa ne servira pas à des fins d'évaluation;

4.2.7 favoriser la compatibilité des politiques de perfectionnement du Collège avec les objectifs de PERFORMA tant sur le plan du financement que de la réalisation des activités de perfectionnement;

4.2.8 fournir au répondant et aux personnes qui partagent sa tâche le soutien administratif approprié (service de secrétariat, de documentation, de reprographie, etc.);

4.2.9 fournir gratuitement les locaux nécessaires aux activités locales des programmes;

4.2.10 dégager le répondant ou son représentant pour qu'il puisse participer aux réunions et aux sessions de perfectionnement organisées dans le cadre de Performa;

4.2.11 assumer les frais de déplacement occasionnés par la participation des répondants aux rencontres convoquées par le directeur du secteur;

4.2.12 assumer les frais de déplacement et de séjour reliés à la participation aux sessions de perfectionnement et aux autres activités reliées à ses fonctions de répondant local;

4.2.13 fournir les informations exigées par l'Université sur toute personne proposée par le Collège pour remplir une fonction d'enseignant sous forme de prêt de service ou comme chargé de cours.

C) RÈGLES DE FINANCEMENT DES PROGRAMMES

5.1 <u>Règles s'appliquant à l'ensemble des programmes</u>

L'UNIVERSITÉ S'ENGAGE À:

5.1.1 Rémunérer le personnel d'enseignement selon les tarifs prévus en vigueur à l'Université.

5.1.2 Verser pour les heures d'enseignement assumées par prêt de service un montant établi selon la formule suivante:

$$M = H \times T \times \frac{n}{N}$$

où: M = montant versé au Collège;

H = nombre d'heures rémunérées à raison de 15 par crédit d'activités;

T = taux horaire consenti par l'Université à ses chargés de cours;

n = nombre d'étudiants inscrits à l'activité. Pour le calcul de M, le nombre n ne peut être supérieur à N;

N = nombre d'étudiants fixé comme norme dans chaque programme, (5.2.2, 5.3.1, 5.4.3, 5.6.1) .

5.2 Règles s'appliquant au certificat de perfectionnement en enseignement collégial (CPEC)

5.2.1 L'Université s'engage à organiser environ dix journées de perfectionnement et quatre assemblées générales par année pour les répondants locaux.

5.2.2 Dans ce programme, le nombre (N) d'étudiants est de 16 pour les cours dispensés par prêt de service et de 13 pour ceux dispensés par les chargés de cours.

5.2.3 Lorsqu'à la fin de l'année financière de l'Université, la moyenne des inscriptions aux activités données par des chargés de cours est inférieure à 13, le déficit engendré est réparti entre les collèges qui ont contribué au déficit, et ce, en proportion de leur contribution au déficit.

5.3 Règles s'appliquant au baccalauréat en enseignement professionnel (B.E.P.)

5.3.1 Le nombre (N) d'étudiants pour les activités dispensées dans ce programme est de 25.

5.3.2 Les règles de financement des cours ainsi que les modalités de prestation des activités pédagogiques et de fonctionnement de ce programme feront l'objet d'une entente ad hoc entre l'Université et chaque collège adhérent.

5.4 Règles s'appliquant à la maîtrise en enseignement (M.E.)

5.4.1 L'Université s'engage à utiliser les services de coordonnateurs en provenance des collèges chaque fois qu'il y a un module disciplinaire dans la M.E.-D.E. L'Université organise la tâche de ces coordonnateurs conformément au document intitulé "Tâches des coordonnateurs" (Annexe 2). L'Université doit assurer à chaque coordonnateur l'usage d'un local et le soutien administratif requis (secrétariat, frais de déplacement, etc.).

5.4.2 Le Collège s'engage à participer au paiement du salaire complet des coordonnateurs conjointement avec les collèges qui utilisent ce programme, selon les modalités proposées par la Délégation collégiale.

5.4.3 Le nombre (N) d'étudiants pour les activités données dans ce programme est de 15.

5.4.4 Lorsque ce programme est déficitaire, les déficits sont calculés par volet.

5.4.5 Lorsqu'à la fin de l'année financière de l'Université, la moyenne des inscriptions aux activités d'un volet est inférieure à 15, le déficit engendré est réparti entre chacun des collèges ayant contribué au déficit et ce, en proportion de leur contribution au déficit.

5.4.6 L'Université peut former des groupes sans module disciplinaire, axés sur la psychopédagogie et la didactique. Dans ce cas, les règles de financement font l'objet d'une entente ad hoc entre l'Université et chaque collège participant.

5.5 Règles s'appliquant au diplôme en enseignement (D.E.)

5.5.1 Ce programme est soumis aux règles qui régissent le programme de la M.E.

5.5.2 Le financement du D.E. est intégré au financement de la M.E.

5.6 Règles s'appliquant à la maîtrise en Sciences de l'éducation (M.A.)

5.6.1 Dans le cadre du présent protocole le nombre (N) d'étudiants pour les cours donnés dans ce programme est de 12.

5.6.2 Lorsqu'à la fin de l'année financière de l'Université, la moyenne des inscriptions aux activités de la M.A. est inférieure à 12, le déficit engendré est réparti entre chacun des collèges, et ce, en proportion de leur contribution au déficit.

D) APPLICATION ET RENOUVELLEMENT DU PROTOCOLE

6.1 Application

Ce protocole annule toutes les ententes antérieures intervenues entre les collèges et l'Université relativement à Performa.

6.2 Durée

Le présent protocole entre en vigueur à compter du 1er juillet 1989 et se termine le 30 juin 1990. Il sera renouvelé automatiquement pour une période d'une année, à moins d'avis contraire émis par l'une ou l'autre des parties avant le 30 mars de chaque année.

6.3 Modifications

Ce protocole peut être modifié en tout temps. Toute proposition de modification doit faire l'objet d'une entente formelle au Comité mixte.

6.4 Exclusivité

Le Collège reconnaît à l'Université l'exclusivité pour les programmes ou volets de programmes pour lesquels il a signé une entente en vertu du présent protocole.

ANNEXE 2
AU PROTOCOLE PERFORMA

TÂCHES ET PROFIL DE COMPÉTENCE DU RÉPONDANT LOCAL PERFORMA

Mai 1989

LE RÉPONDANT LOCAL

Le répondant local est le responsable immédiat de la réalisation des programmes PERFORMA dans un collège. Choisi et agréé par l'Université et le Collège, il est l'interlocuteur d'un collège vis-à-vis des responsables du secteur PERFORMA à l'Université.

1. DESCRIPTION DES TÂCHES

1.1 Encadrement des projets de perfectionnement

Le répondant local est responsable auprès de l'Université de tous les projets de perfectionnement proposés aux personnels d'un collège dans le cadre de PERFORMA.

En conséquence, il lui incombe de s'assurer que les divers projets respectent les caractéristiques et les exigences des programmes, d'aider le personnel à finaliser un projet, de superviser les activités de perfectionnement dont il a confié la responsabilité à quelqu'un d'autre.

1.2 Planification locale et développement

En tant que responsable local des programmes, le répondant doit procéder régulièrement à l'analyse des besoins de perfectionnement de son milieu et présenter une planification d'activités.

1.3 Encadrement des personnes-ressource

Le répondant local participe au recrutement et à l'encadrement des responsables d'activités pédagogiques.

1.4 Enseignement et intervention

Le répondant local peut dispenser des activités de perfectionnement qui correspondent à son champ de compétence.

1.5 Gestion des programmes

Le répondant local participe à la gestion des programmes. Il assiste aux assemblées des répondants locaux et participe au besoin à des groupes de travail. Il collabore avec l'Université à l'application des diverses procédures requises pour la réalisation des activités (admission, inscription, financement, évaluation, etc.).

1.6 Recherche

Le répondant local peut, dans le cadre de ses fonctions, mener avec le G.R.A. certaines recherches particulières à caractère pédagogique.

2. QUALITÉS REQUISES

2.1 Compétence

Le répondant local doit posséder un diplôme de deuxième cycle ou l'équivalent dans l'une des disciplines enseignées au niveau collégial. Il doit de plus posséder une formation ou une compétence reconnue en psychopédagogie.

Il doit avoir les habiletés requises pour:

- animer le personnel du Collège;
- agir comme consultant auprès des personnels,
- structurer une démarche de perfectionnement;
- encadrer les personnes-ressource et évaluer leurs enseignements;
- assurer la gestion des programmes;
- assurer une collaboration avec les instances universitaires impliquées.

ANNEXE 3
AU PROTOCOLE PERFORMA

TÂCHES DES COORDONNATEURS PERFORMA

Mai 1989

DÉFINITION

Personne qui, sous l'autorité du responsable des programmes M.E.-D.E., assure la coordination des activités des programmes M.E.-D.E. avec un module disciplinaire.

TÂCHES

1. Procède au recrutement des clientèles et à l'analyse de leurs besoins;

2. Participe, avec les conseillers disciplinaires (répondants des facultés) et les personnes-ressource, à la conception des activités et à l'élaboration des dossiers de présentation (plan de cours) de ces activités;

3. Recrute les personnes-ressource et recommande leur embauche;

4. Planifie le contenu des sessions de perfectionnement et voit à l'organisation des activités (information, regroupement, locaux, équipements, etc.);

5. Voit à la mise en oeuvre et au suivi des activités et s'assure de l'évaluation de ces activités;

6. Encadre les personnes-ressource;

7. Contribue à la préparation et à la gestion des budgets reliés au module dont il est le coordonnateur;

8. Participe au Comité pédagogique et au Comité de coordination.

PROJETS D'ACTIVITÉS DU CPE 91-92

Les 27 propositions d'activités sont présentées dans la nouvelle typologie du CPE qui contient 11 catégories d'activités.

ADP **GESTION PÉDAGOGIQUE**

Étude des aspects administratifs reliés aux fonctions enseignantes ou à celles de coordination départementale, telles la planification, l'implantation ou l'évaluation des programmes, la vie départementale, etc.

- **Créer la concertation**
- **L'approche-programme**

APO **APPLICATIONS PÉDAGOGIQUES DE L'ORDINATEUR**

Étude des stratégies d'enseignement qui permettent d'intégrer l'utilisation de didacticiels et logiciels.

- **Traitement de textes Wordperfect (IBM)**
- **Traitement de textes Word (Macintosh)**

APP **APPRENTISSAGE ET ENSEIGNEMENT**

Étude des théories, modèles et approches générales en enseignement et en apprentissage.

- **Les schémas de concepts**
- **La programmation neurolinguistique**
- **Le cognitivisme**
- **La formation fondamentale**
- **Formuler un projet de recherche**

DDD **DIDACTIQUE**

Étude des différentes méthodes, stratégies, techniques et outils propres à l'enseignement d'une discipline donnée.

- **Enseigner : un nouveau métier à apprendre**
- **Activités départementales**

INP **INTERVENTION PÉDAGOGIQUE**

Étude des différentes méthodes, stratégies et techniques permettant d'amener les étudiants à de nouvelles connaissances et habiletés.

- **Les élèves difficiles**
- **Le journal de bord**

MEE **MESURE ET ÉVALUATION**

Étude des fondements, des stratégies et des techniques en mesure et en évaluation de l'enseignement et de l'apprentissage.

- **Vidéofeedback**
- **Évaluer des attitudes**

PLE **PLANIFICATION DE L'ENSEIGNEMENT**

Étude des modèles et moyens utiles pour déterminer des objectifs, choisir des activités, appliquer des stratégies d'enseignement et fixer des modes d'évaluation des apprentissages.

- **Clôture d'un cours**
- **Planification de l'enseignement**

PSO **CONTEXTE PSYCHO-SOCIO-PHILOSOPHIQUE**

Étude des dimensions psychologiques, sociales et philosophiques de l'éducation par la caractérisation de l'environnement scolaire.

- **La population étudiante**
- **Profession : enseignement**

REH **RELATIONS HUMAINES**

Étude des phénomènes de groupes et du développement de la personne en contexte de la vie professionnelle en milieu scolaire.

- **Gestion du stress**
- **Ma vie professionnelle**

SEA **STRATÉGIES D'ÉTUDES ET D'APPRENTISSAGE**

Étude des méthodes, techniques, outils et stratégies qui favorisent la qualité du travail des étudiants.

- **Corriger le français**
- **Des moyens pour aider**
- **Le tutorat par les pairs**
- **La métacognition**

TAV **TECHNOLOGIE AUDIO-SCRIPTO-VISUELLE**

Étude des différents moyens de communication utilisés dans l'enseignement.

- **Production de notes de cours**
- **Utilisation efficace de la voix**

QUESTIONNAIRE D'IDENTIFICATION DES BESOINS INDIVIDUELS DE PERFECTIONNEMENT

Adaptation d'un questionnaire du cégep de Trois-Rivières

PAR
MARCELLIN CROTEAU
PERFORMA

QUESTIONNAIRE D'IDENTIFICATION DES BESOINS DE PERFECTIONNEMENT

Présentation et objectifs

Le présent questionnaire est une adaptation du questionnaire d'évaluation des besoins conçu pour le Service de recherche et développement du cégep de Trois-Rivières par René Hould en collaboration avec Raymond Lévesque et Marcellin Croteau. Il tient compte des champs de spécialisation de Performa et des besoins particuliers de perfectionnement psychopédagogique et disciplinaire des enseignantes et des enseignants de niveau collégial.

En y répondant avec l'attention nécessaire, vous permettrez une identification précise des intérêts et des besoins particuliers de l'ensemble des enseignantes et des enseignants ou spécialistes de votre collège et une amorce des démarches visant à y donner les suites requises.

Vos réponses seront traitées d'une façon confidentielle et ne constituent pas un engagement de participer à des activités de perfectionnement.

Directives

1- Vous devez répondre au questionnaire sur la feuille réponse fournie;
2- Des instructions plus précises, assorties d'exemples, vous seront fournies au fur et à mesure que vous répondrez au questionnaire.
3- Utilisez un crayon à mine HB.
4- N'inscrivez qu'une seule réponse par question. (Noircir une seule lettre par ligne)
5- N'inscrivez rien d'autre que l'information demandée et veillez à bien effacer les corrections.
6- Remettez votre feuille réponse remplie à la personne désignée.

PARTIE I. ***Identification et caractéristiques des répondants***

IL N'EST PAS NECESSAIRE DE COMPLETER L'ENTETE DE LA FEUILLE-REPONSE EN REGARD DES DIMENSIONS SUIVANTES: nom, prénom, date de naissance, signature, matricule, date, signature,numéro, sexe, forme, programme et faculté.

UNE SEULE EXCEPTION: COLLEGE

Au numéro de collège, indiquez le numéro de votre département, service ou unité administrative (Voir l'exemple ci-dessous)

Exemple: 012 pour département ou service 012

La liste des codes vous sera remise sur place.

À partir de maintenant, répondez aux questions qui vous sont posées en utilisant, sur la feuille réponse, l'espace réservé au numéro de la question; noircissez la lettre correspondant à votre réponse.

Exemple: À la question 1, si vous avez 37 ans, répondez comme suit:

1- Quel âge avez-vous?

A- 25 ans ou moins
B- de 26 à 35 ans
C- de 36 à 45 ans
D- de 46 à 55 ans
E- 56 ans ou plus

2- Quel est le diplôme le plus avancé (ou son équivalent) que vous avez obtenu?

A- Brevet "A"
B- Certificat de 1er cycle universitaire
C- Baccalauréat
D- Diplôme de deuxième cycle
E- Maîtrise
F- Doctorat

3- Quelle scolarité vous est reconnue pour fins de classification?

A- 15 ans
B- 16 ans
C- 17 ans
D- 18 ans
E- 19 ans
F- 20 ans

4- Quand avez-vous suivi une activité de perfectionnement créditée par une université pour la dernière fois?

A- Jamais
B- Il y a plus de cinq ans
C- Il y a entre deux et cinq ans
D- Cette année (1988-1989)

5- À l'exception de PERFORMA, êtes-vous engagé(e) (ou sur le point de vous engager) activement dans un programme universitaire de perfectionnement?

A- oui
B- non

6- Quel est votre statut?

A- Enseignant(e) à temps plein
B- Enseignant(e) à temps partiel
C- Professionnel
D- Technicien
E- Autre

PARTIE II. *Données relatives aux besoins de perfectionnement liés aux programmes d'enseignement*

7- Le ou les programmes d'étude dans lesquels vous œuvrez ont-ils été modifiés ou le seront-ils d'ici peu (moins de trois ans)?

A- Oui
B- Non
C- Je ne sais pas

Questions 8 et 9

Si vous avez répondu oui à la question précédente, quel(s) aspect(s) exigera(ont) de votre part du perfectionnement parmi les suivants:

A- Les contenus disciplinaires
B- Les façons d'enseigner la matière
C- La connaissance des programmes d'étude
D- Ces trois aspects
E- D'autres aspects
F- Aucun de ces aspects

8- L'aspect qui demandera le plus de perfectionnement? (Choisir parmi les énoncés précédents)

9- Le deuxième aspect en terme d'importance qui demandera le plus de perfectionnement? (Choisir parmi les énoncés précédents)

Questions 10, 11 et 12

Prévoyez-vous que d'autres circonstances que celles identifiées à la page précédente généreront pour vous des besoins de perfectionnement?

A- Les changements technologiques
B- L'évolution de votre domaine d'expertise
C- Une nouvelle matière à enseigner (Voir items D, E, F à la page suivante)
D- Le désir de diversifier vos compétences
E- Une réorientation envisagée
F- Aucune circonstance particulière

10- La circonstance la plus importante ou probable?

11- La deuxième circonstance la plus importante ou probable?

12- La troisième circonstance la plus importante ou probable?

À partir de maintenant et jusqu'à la question 52 inclusivement, différents thèmes pouvant chacun faire l'objet d'une ou de plusieurs activités de perfectionnement vous seront proposés. Pour chacun de ces thèmes, vous devez situer votre intérêt sur une échelle à quatre (4) niveaux:

A- pas intéressé(e) par ce thème
B- peu intéressé(e) par ce thème
C- assez intéressé(e) par ce thème
D- très intéressé(e) par ce thème

et noircir la lettre correspondante vis-à-vis le numéro du thème sur la feuille réponse.

<u>PARTIE III.</u> *Données relatives aux besoins de perfectionnement sur le plan pédagogique*

A- Apprentissage et enseignement

13- Les formules pédagogiques: exposé magistral, enseignement programmé, travail en équipe, contrat d'apprentissage, ateliers, intégration des matières, plan d'enseignement personnalisé, etc.

14- Les modèles pédagogiques: les modèles systémique, humaniste, sociocentrique, la pédagogie ouverte, etc.

15- Les liens entre l'enseignement et l'apprentissage.

Échelle d'intérêt (A): pas (B): peu (C): assez (D): très

16- Les différents courants de la psychologie de l'apprentissage: cognitivisme, behaviorisme, etc.

17- Les questions telles que la neuro-linguistique, le méta-apprentissage, le développement des habiletés intellectuelles, etc.

B- Planification de l'enseignement

18- L'analyse des orientations, des contenus et de la structure des programmes.

19- L'analyse des besoins de l'élève et leur transposition en objectifs d'apprentissage.

20- L'élaboration des stratégies, le choix des méthodes et la planification des moyens d'enseignement.

21- La préparation, l'analyse et la revision de scénarios d'activités à vivre en classe

C- L'intervention pédagogique

22- Les styles d'enseignement: centrés sur la personne ou le groupe, sur l'apprentissage ou sur le programme, sur les connaissances ou sur les habiletés, etc.

23- L'adaptation de son style d'enseignement au contexte particulier, tenant compte des caractéristiques des élèves, du professeur, de la situation pédagogique.

24- Les outils d'analyse de l'intervention pédagogique (vidéo-feedback, grilles d'analyse d'interactions, etc.).

D- La mesure et l'évaluation

25- La problématique de la mesure et de l'évaluation et des démarches évaluatives.

26- Les différentes formes de mesure et d'évaluation de l'apprentissage scolaire: évaluation formative, sommative, critériée, normative, continue, ponctuelle.

***Échelle d'intérêt** (A): pas (B): peu (C): assez (D): très*

27- L'élaboration, l'analyse et la validation d'instruments de mesure et d'évaluation (examens, grilles d'évaluation, etc.).

28- La pratique de la mesure et de l'évaluation: correction, interprétation et consignation des résultats.

F- Le contexte psycho-socio-philosophique

29- Le rôle de l'enseignant: organiser les connaissances, favoriser le transfert de ces dernières, guider et motiver l'élève.

30- L'étude du contexte d'enseignement: caractéristiques et rapports entre la société, l'école et la famille, impact de la technologie sur l'enseignant et sur l'élève.

31- La connaissance de l'élève: développement physique, cognitif et socio-affectif, besoins, motivations, valeurs, etc.

32- La problématique du passage du secondaire au collégial ou du collégial à l'université.

33- Les attitudes et les valeurs dans la relation pédagogique.

G- Relations humaines, cheminement personnel et professionnel

34- L'enseignant et ses relations avec les autres (élèves, parents, collègues, etc.)

35- L'enseignant et son développement personnel: actualisation de soi.

36- L'enseignant et son cheminement professionnel: plans de vie et de carrière, stress, épuisement professionnel, créativité, etc.

H- Technologie audio-scripto-visuelle

37- La production et l'utilisation de matériel didactique audiovisuel (films, diaporamas, enregistrements sonores, acétates ...) ou écrit (lisibilité des textes).

38- La production de matériel didactique écrit: textes écrits rédigés à l'intention des élèves, photocopies, notes de cours

***Échelle d'intérêt** (A): pas (B): peu (C): assez (D): très*

39- Le développement d'habiletés relatives à la communication orale ou gestuelle: voix, expression dramatique, etc.

40- Le développement de compétences relatives à la communication écrite: grammaire, stylistique, orthographe, syntaxe.

I- Les applications pédagogiques de l'ordinateur

41- L'analyse critique et l'évaluation de matériel didactique informatisé.

42- L'exploitation pédagogique des logiciels-outils (traitement de texte, chiffriers, dessin, etc.).

43- L'utilisation pédagogique en classe de l'ordinateur et de matériel didactique informatisé (didacticiels et/ou logiciels).

44- L'utilisation de l'ordinateur à des fins de gestion pédagogique: suivi individuel, évaluation, planification, etc.

45- La production de matériel didactique informatisé (didacticiels, logiciels, etc.)

46- L'utilisation de logiciels pour la gestion de l'enseignement (rédaction de notes de cours, gestion des résultats académiques, confection des examens...)

J- Gestion pédagogique

47- La dynamique d'un département ou d'un service: relations interpersonnelles, répartition des tâches, motivation, participation des membres aux activités départementales, etc.

48- La gestion pédagogique d'un département: les plans de cours, les examens, la séquence des cours, l'organisation du curriculum, la sélection du personnel, la qualité de l'enseignement, etc.)

49- La problématique de la gestion du perfectionnement: analyse des besoins, gestion locale des budgets, élaboration des politiques de perfectionnement, programmes de financement des activités de perfectionnement accessibles aux

personnels du collège, etc.

K- La recherche

50- Les différents types de recherche: fondamentale, appliquée, recherche-action, innovation pédagogique.

51 L'application des étapes d'une démarche systématique dans le cadre d'une recherche: définition du problème, choix et formulation des hypothèses, etc.

52- L'analyse des différents programmes de subvention de recherche et d'aide financière offerts aux collèges.

PARTIE IV. Priorités et modalités

Questions 53, 54 et 55.

L'ensemble des thèmes couverts par le présent questionnaire peut être subdivisé en catégories:

A) Perfectionnement disciplinaire
B) Perfectionnement en enseignement (planification, intervention, mesure et évaluation)
C) Perfectionnement en technologie (applications pédagogiques de l'ordinateur, audio-visuel et écrit)
D) Etude du contexte éducatif
E) Développement personnel
F) Perfectionnement en gestion
G) Perfectionnement en méthode de recherche

Parmi ces catégories, laquelle représente:

53- votre première priorité en terme d'importance;

54- votre deuxième priorité en terme d'importance;

55- Votre troisième priorité en terme d'importance;

Projets de perfectionnement

56- On peut s'engager dans des activités de perfectionnement avec des projets plus ou moins ambitieux. À l'heure actuelle, quel niveau d'engagement envisagez- vous?

A) Aucun projet de perfectionnement;
B) Suivre quelques activités créditées sans intention de terminer un programme
C) Terminer un certificat (premier cycle); (30 crédits)
D) Faire éventuellement une Maîtrise. (45 crédits)

Questions 57 et 58

Parmi les programmes suivants de PERFORMA, lesquels vous intéressent le plus?

A- Le CPEC (Certificat de premier cycle de 30 crédits sans contenus prédéterminés)
B- Le BEP (Bacc. en enseignement professionnel offert en certaines spécialités)
C- La ME/DE (Diplôme de 2e cycle en certaines spécialités et qui peut être complété par des exigences menant à la Maîtrise en éducation)
D- La ME générale (Maîtrise en éducation)

57- Le programme qui m'intéresse le plus?

58- Le deuxième programme qui m'intéresse le plus?

Merci de votre précieuse collaboration!